



Réouverture au public des séances du conseil

Saint-Roch-de-Richelieu, lundi 6 juillet 2020. La municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu -
Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 7 juillet 2020.

Veillez noter que les prochaines séances du conseil municipal de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu **se tiendront avec public**, et ce, tout en respectant les mesures gouvernementales (distanciation et lavage de mains) afin de contrer la propagation du coronavirus. Le tout en référence à *l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020*.

Vous pourrez également suivre l'assemblée en vidéoconférence et la diffusion sera en direct via Facebook (accessible à partir de la page Facebook de la municipalité), et ce, à partir de 19 h 30.

La municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu utilisera néanmoins, comme à l'habitude, ses réseaux sociaux, soit le site Internet, la page Facebook et l'infolettre, afin d'y publier le projet d'ordre du jour de la séance.

Pour toutes questions relatives à ce changement temporaire, veuillez contacter le directeur général, par courriel au dg@saintrochderichelieu.com.

Les liens internet et Facebook :

Internet : www.saintrochderichelieu.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/loisirstroch/